Paris, 13 novembre 2015 - Environ deux tiers des cliniques et hôpitaux privés sont touchés à des degrés divers
par le mouvement de grève des médecins et praticiens hospitaliers libéraux, au premier jour du mouvement du «
Black Friday
», qui a débuté aujourd'hui pour quatre jours, selon une estimation de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP)
,
qui s'est associée au mouvement.

« Les cliniques sont ouvertes et assurent la continuité des soins sur l'ensemble du territoire, notamment dans les services d'urgences et les maternités, où des réquisitions ont eu lieu de la part des Agences régionales de santé (ARS) », explique Lamine Gharbi, président de la FHP, qui regroupent les 1.000 cliniques et hôpitaux privés de France.

« Toutefois, dans de très nombreux établissements, nous constatons que le mouvement est fortement ou très suivi, parfois à 100%, comme à Toulouse. Les
médecins, chirurgiens et anesthésistes
en grève
avaient pris le soin d'informer les patients que les opérations et les consultations ne pourraient avoir lieu. Les opérations qui n'étaient pas urgentes ont donc été déprogrammées depuis plusieurs jours et ont été reportées à une da
te ultérieure
»
,
précise Lamine Gharbi.

La FHP s'est associée au mouvement par solidarité avec les médecins libéraux dont elle soutient les revendications contre le projet de loi santé. Elle dénonce le caractère destructeur de ce projet de loi.

« La loi n'est pas ce qu'elle prétend être. Son but inavoué est double. D'une part, tuer, sous le prétexte de la réformer, la médecine libérale en la mettant sous la coupe réglée de l'Etat et d'autre part, marginaliser le secteur hospitalier privé, à travers un processus d'éviction des missions de service public qui lui sont aujourd'hui confiées »
, souligne Lamine Gharbi.

Le projet de loi prévoit, en effet, que seules les cliniques, dont les médecins ne pratiquent pas de compléments d'honoraires, pourront intégrer le futur Service public hospitalier (SPH). Mais les cliniques n'ont ni le pouvoir ni la volonté de réguler cette pratique des médecins libéraux que l'Etat lui-même autorise depuis 1980 par le biais de la convention médicale.
C'est donc à l'Etat de prendre ses responsabilités.

Le projet de loi prévoit également que seules les cliniques disposant de services d'urgences privés pourront également faire partie du SPH. Or, actuellement, des menaces très concrètes pèsent dans plusieurs régions sur de nombreux établissements privés qui risquent de se voir retirer brutalement leurs autorisations de services d'urgence, ce qui suscite une forte et légitime inquiétude.

La FHP demande, aux côtés des médecins, le report du vote de la loi de santé jusqu'à la Conférence nationale de santé prévue le 11 février, afin qu'un débat puisse avoir lieu sur la nécessité de rétablir la place de la médecine libérale et des cliniques dans le Service public hospitalier.
« Sinon, quel serait l'intérêt de convoquer une Conférence nationale de santé pour débattre de sujets qui auront fait l'objet d'un vote législatif quelques semaines avant ? »
, s'interroge le président de la FHP.

L'hospitalisation privée accueille neuf millions de patients chaque année, soit une moyenne de 23.000 patients par jour, dont 2,5 millions dans les 130 services d'urgences privés. Elle réalise 57% de la chirurgie, près de 68% de la chirurgie ambulatoire, un accouchement sur quatre, près d'un tiers des soins de suite et de réadaptation et plus de 17% des hospitalisations psychiatriques.

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1000 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 8,5 millions de patients. 154 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et plus de 42 000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 57% des interventions chirurgicales
- près de 68% de la chirurgie ambulatoire
- 2,5 millions de passages dans 130 services d'urgences
- Un accouchement sur quatre
- Près d'un tiers des soins de suite et de réadaptation
- Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques
- 15% de l'activité d'Hospitalisation à domicile (HAD).